

## RH1 : Initiation au statut de la FPT

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

#### À l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité de :

Comprendre les grands principes du statut de la FPT et l'articulation avec les règles en vigueur dans le secteur privé.

Connaître les différents régimes juridiques applicables aux agents territoriaux et leurs conséquences pratiques.

Appréhender les mécanismes de carrière et de rémunération.

### PRÉREQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

### MOYENS :

#### Moyens pédagogiques :

Présentation de la réglementation en vigueur

Présentation de ressources en libre accès

Exercices pratiques et échanges

#### Moyens matériels :

Salle équipée : écran, ordinateur, paperboard, connexion Wifi

Supports de formation

### MODALITÉS DE DÉROULEMENT :

En présentiel



DURÉE :

1 jour (7h)



DATE :

11 mars 2027



HORAIRE :

9h-12h30

13h30-17h



LIEU :

Centre de Gestion de la Haute-Savoie



PUBLIC VISÉ :

Agents nouvellement recrutés dans la FPT

Agents découvrant les RH



FORMATEUR :

Nathalie COMBARET, directrice  
Carrières et expertise juridique

## Ressources humaines

### CONTENU :

1. **Quelques principes de la fonction publique**
  - CGFP / Code du travail
  - Définition de l'agent public
  - Dissociation du grade et de l'emploi
2. **Instances consultatives de la FPT**
  - Au niveau national
  - Au niveau local
3. **Structure et modes d'accès à la FPT**
  - Filières, catégories, cadres d'emplois...
  - Emploi permanent / emploi non permanent
  - Temps complet / non complet / partiel
  - Concours / autres voies d'accès
4. **Positions statutaires et déroulement de carrière**
  - Positions administratives
  - Stagiairisation / titularisation
  - Avancement d'échelon / de grade
  - Promotion interne
  - Mobilité
5. **Droits, obligations et responsabilités des agents territoriaux**
  - Droits des agents
  - Obligations des agents
  - Procédure disciplinaire
  - Responsabilités civile / financière / pénale
6. **Rémunération des agents territoriaux**
  - Structure de la rémunération
  - Principe de parité
7. **Santé des agents territoriaux**
  - Acteurs de la santé au travail
  - Régime spécial / régime général
  - Congés pour raisons de santé
8. **Cessation de fonctions des agents publics**
  - Licenciement
  - Rupture conventionnelle
  - Démission / Abandon de poste
  - Retraite

### ACCESSIBILITÉ :



**Formation accessible aux agents en situation de handicap**



**Parking privatif**



**Parc à vélo**



**Transports en commun**



**Gare ferroviaire**



### RESTAURATION :

**Possibilité de restauration sur place (accès libre à la cafeteria du CDG74, où il est possible d'amener, conserver et réchauffer son repas) ou dans un établissement extérieur à proximité du site de formation**



### TARIF :

**80 € / agent**

### MODALITÉS PERMETTANT LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA FORMATION :

**Assiduité :** feuille d'émargement par demi-journée

**Évaluation des acquis :** évaluations intermédiaires et évaluation finale

**Évaluation de la formation :** questionnaire d'évaluation « à chaud » et « à froid » de la session